



Les chats présentent-ils un danger pour les femmes enceintes ?

Un dépliant d'ESCCAP donne des réponses

180521. Si une femme enceinte est infectée par *Toxoplasma gondii* pour la première fois, cela peut mettre en danger ou, dans certaines circonstances, nuire gravement à l'enfant à naître. ESCCAP Suisse a élaboré un dépliant en français, allemand et italien. Il est disponible gratuitement et peut être téléchargé sur le site web.

"Je suis enceinte – quelle merveilleuse nouvelle ! Mais qu'en est-il avec mon chat maintenant ?" Cette question est souvent posée par les propriétaires de chats et leur entourage (partenaires, grands-parents, personnel des crèches) lorsqu'ils attendent un bébé. Les gynécologues demandent également si un chat vit dans le foyer. La toxoplasmose, une maladie parasitaire transmissible du chat à l'homme, en est la raison.

Le parasite unicellulaire *Toxoplasma gondii* est l'agent pathogène zoonotique le plus répandu dans le monde. En Europe centrale, environ 50 % des personnes âgées de 1 à 70 ans sont infectées par des kystes du parasite sans tomber malades. Chez les personnes avec un système immunitaire valide, l'infection persistante protège contre la propagation du parasite ; elle peut être détectée par la présence d'anticorps spécifiques contre *Toxoplasma gondii* dans le sang. En Suisse, en 2006, 23% des femmes en âge de procréer étaient séropositives et donc protégées contre la transmission du parasite à l'enfant à naître. Les conséquences graves ne peuvent survenir que si les femmes sont infectées pour la première fois pendant la grossesse.

Les principaux sources d'infection :

- Ingestion d'oocystes contagieux de *Toxoplasma* (via la contamination par des excréments de chat), notamment lors de travaux de jardinage, de travaux champêtres, dans des bacs à sable ou par des eaux de surface contaminées
- Ingestion de légumes crus ou de coquillages non cuits contaminés par des oocystes
- La consommation de viande crue ou insuffisamment chauffée pouvant contenir des kystes de *Toxoplasma* (notamment porc, mouton et chèvre).

Mesures de protection :

- Ne pas consommer la viande qu'après l'avoir suffisamment chauffée (70°C pendant 5 à 10 min) ou congelée (-20°C pendant au moins 3 jours)
- Bien laver les légumes et les fruits avant la consommation
- Se laver les mains après la préparation de la viande et après le jardinage
- Ne consommer que de l'eau de qualité potable
- Éviter strictement tout contact avec les excréments de chat.

Le dépliant donne aux vétérinaires et aux professionnels de la santé vétérinaire, aux gynécologues, aux pédiatres et aux propriétaires d'animaux de compagnie un aperçu bref et concis de la toxoplasmose, des possibilités d'infection, des risques et des mesures de protection.

>>> Téléchargez ici le dépliant "Toxoplasmose" :

https://www.esccap.ch/demo/wp-content/uploads/2019/01/ESCCAP_2017_FlyerSchwangerschaft_F_final.pdf

Impressum: ESCCAP Suisse, c/o fp-consulting, Bederstrasse 4, CH-8002 Zürich, Tel. +41 44 271 06 00, info@esccap.ch, www.esccap.ch